

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DROME	DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE VALHERBASSE
<p><u>Nombre de membres :</u> Du conseil : 19 En exercice : 19 Délibérants : 17</p> <p>Quorum atteint</p> <p><u>date de convocation :</u> 03 mai 2024</p> <p><u>date d'affichage :</u> 03 mai 2024</p>	<p>L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE le 13 du mois de mai à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Valherbasse à Montrigaud, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. VASSY Jean-Louis, Maire, en présence des conseillers : BARRIER Marie-Agnès, BESSON Isabelle, CHARVAT Patrick, CLET Benjamin, DUC Gwendoline, GAUDENECHÉ Patrice, JANTON Joëlle, MARY Claude, PAQUIEN Lionel, POUGET-MATHIEU Régine, RODRIGUEZ Richard, SAUREL Nelly</p> <p>Absents excusés : DUC Bernard (a donné pouvoir à DUC Gwendoline), BRET Vincent (a donné pouvoir à JANTON Joëlle), ROLIN Jérôme (a donné pouvoir à GAUDENECHÉ Patrice), RONGY Marie-Madeleine (a donné pouvoir à BESSON Isabelle), MARION Isabelle</p> <p>Absents : CARRERE Alexandra</p> <p>Secrétaire de séance : BESSON Isabelle</p>

DÉLIB. N° 34 - 2024 OBJET : AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Valherbasse est éligible en 2024 à la subvention relative au produit des amendes de police pour des investissements de sécurité routière. Le montant forfaitaire de la subvention est de 2 534 €.

Le devis pour un « feu intelligent » d'un montant de 5110,00 € HT est présenté.

C'est un feu qui se met au vert si le véhicule respecte la vitesse autorisée.

Ce feu doit être positionné soit à 30 m d'un passage piéton, 100 % au soleil et sur une ligne droite de 150 m.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **SOLLICITE** auprès des services du Conseil Départemental une subvention amendes de police, sur un montant total HT de 5110 €.
- **DIT** que cette subvention permettra d'améliorer la sécurité des administrés
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Résultat du vote	
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait certifié conforme

A Valherbasse le 13 mai 2024

Le Maire Jean-Louis VASSY

